

N° 215. — DÉCISION du 21 août 1876 fixant au 20 octobre prochain le concours pour l'admission au grade d'aide-commissaire de la marine.

Nous, Commandant des Etablissements français de l'Océanie, Commissaire de la République aux Iles de la Société,

Vu le décret du 20 avril 1875 modifiant le mode de recrutement du personnel du commissariat de la marine affecté aux colonies;

Vu les dispositions de l'arrêté ministériel du 30 avril 1875 déterminant les diverses conditions du concours pour le grade d'aide-commissaire de la marine, service des colonies;

Vu la dépêche ministérielle du 31 mai 1876;

Sur la proposition de l'Ordonnateur,

AVONS DÉCIDÉ ET DÉCIDONS :

Art. 1^{er}. Le concours pour l'admission au grade d'aide-commissaire de la marine, dans le service colonial, sera ouvert à Papeete, le 2 octobre prochain, à 8 heures du matin, dans la salle préparée à cet effet dans le bâtiment affecté aux bureaux de l'Ordonnateur.

Art. 2. Sont seuls admis à concourir les commis de marine et les écrivains titulaires réunissant trois années de service dans le commissariat aux colonies.

Art. 3. Les candidats se feront inscrire sur une liste ouverte à cet effet au secrétariat de l'Ordonnateur.

Cette liste sera arrêtée par nous le 29 septembre, à 5 heures du soir.

Art. 4. Sont désignés pour assister l'Ordonnateur à l'ouverture des paquets renfermant les compositions et pour la surveillance des candidats pendant la durée des compositions, MM. Latty, sous-commissaire, et Niotte, aide-commissaire de la marine.

Art. 5. L'Ordonnateur est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

Papeete, le 21 août 1876.

Signé : L. MICHAUX.

Par le Commandant Commissaire de la République :

L'Ordonnateur,

Signé : LA BARBE.

N° 214. — ARRÊTÉ du 22 août 1876 promulguant dans les Etablissements français de l'Océanie et les Etats du Protectorat les décrets des 4 et 13 mai 1876 sur l'échange des correspondances (décrets et documents y annexés).

Nous, Commandant des Etablissements français de l'Océanie, Commissaire de la République aux Iles de la Société,